

Contrat - Pension Canine



ENTRE :

La pension Tchelsy&Cie représentée par Laura Schittly

Adresse : 1 Grand rue 68210 Montreux-Vieux

Téléphone : 06 79 14 95 31

Email : tchelsyandcie@gmail.com

N° SIREN : 940 848 278

RC PRO : Orus

Ci-après désigné "la Pension"

ET :

Madame, Monsieur,

Nom : Prénom :

Adresse :

CP :

Ville :

Téléphone : Email :

Ci-après désigné "le Propriétaire"

Pour la garde de :

(Voir plus d'informations sur la fiche de renseignement)

Le propriétaire atteste qu'il a pris connaissance des tarifs pratiqués par la pension Tchelsy&Cie, ainsi que des conditions ci-après stipulées, et déclare les accepter sans aucune réserve.

Fait en double exemplaires, à Montreux-Vieux le

Signature du ou des propriétaire(s)
Précédée de la mention « Lu et Approuvé »

Signature de la pension
Tchelsy & Cie

Article 1 - Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet la garde du chien du Propriétaire par la Pension, dans le cadre d'une prestation de pension canine.

Article 2 - Durée de la pension

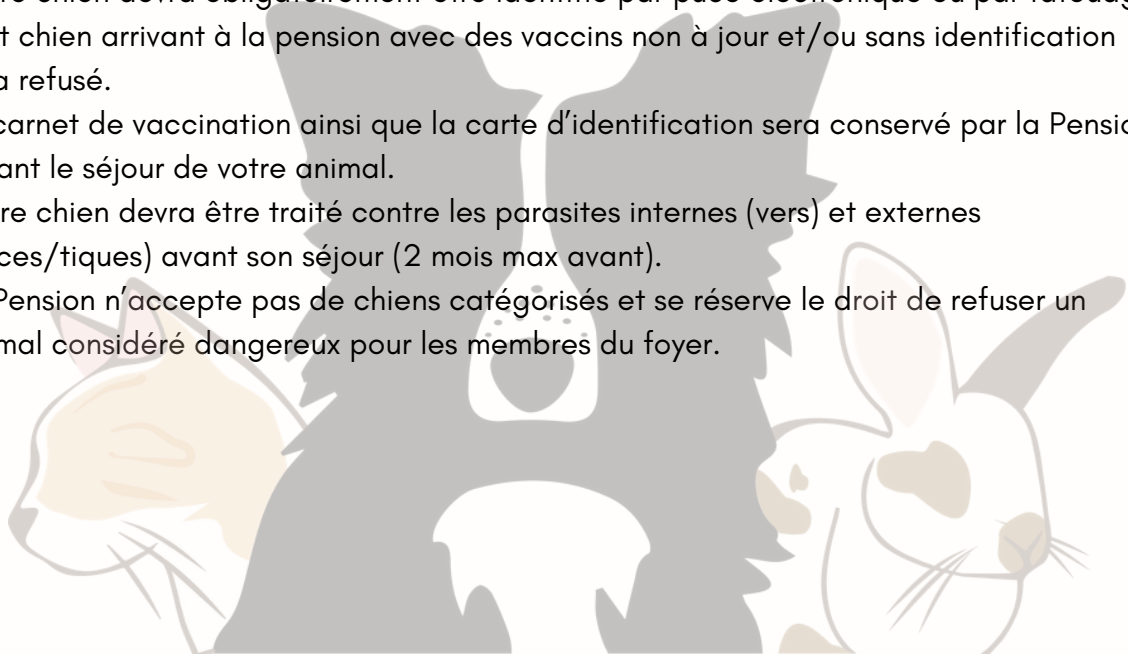
Date d'entrée : Horaire de dépôt :

Date de sortie prévue : Horaire de récupération :

Si l'animal ne peut être repris à la date prévue de sortie, le Propriétaire devra contacter la Pension dans un délai de 48h préalable. Il s'engage à régler les nuitées/journées en sus. Une facturation sera appliquée pour tout retard non notifié auprès de la gérante, ce qui entraînera une facturation supplémentaire de 20€.

Article 3 - Conditions de garde

- Sous ma surveillance le chien aura un libre accès au jardin ainsi qu'à la maison.
- Dans le cadre de mes prestations à domicile, votre chien est amené à rester seul et sera donc gardé soit dans l'enclos extérieur, soit dans la chambre qui lui est destinée.
- Différentes activités sont prévues lors de la prise en pension : balade en laisse, jeux, jouet d'occupation, mastication naturelle, etc.
- L'alimentation quotidienne de votre animal n'est pas fournie. Merci donc de fournir son alimentation habituelle afin de répondre au mieux à ses besoins. Auquel cas un supplément de 3€ par jour sera facturé.
- Si l'entente se fait, votre chien sera en contact avec d'autres chiens pendant les balades et la pension. Le propriétaire accepte les risques potentiels qui peuvent en découler (griffures, morsures,...). Dans le cadre où l'entente ne se fait pas, votre chien ne sera pas mélangé et sera donc traité de manière individuelle.
- Les chiennes en chaleur sont admises, sous réserve que le Propriétaire le signale. Si le Propriétaire de la chienne omet de le signaler (ou si cela arrive durant le séjour), la Pension n'est pas responsable des conséquences que cela peut engendrer.
- Votre chien devra obligatoirement être vacciné selon les protocoles en vigueur contre les maladies suivantes : maladie de carré, hépatite de Rubarth, parvovirose, toux de chenil (forme Pi et Bb) et rage.
- Votre chien devra obligatoirement être identifié par puce électronique ou par tatouage.
- Tout chien arrivant à la pension avec des vaccins non à jour et/ou sans identification sera refusé.
- Le carnet de vaccination ainsi que la carte d'identification sera conservé par la Pension durant le séjour de votre animal.
- Votre chien devra être traité contre les parasites internes (vers) et externes (puces/tiques) avant son séjour (2 mois max avant).
- La Pension n'accepte pas de chiens catégorisés et se réserve le droit de refuser un animal considéré dangereux pour les membres du foyer.



Article 4 - Tarification

Ce contrat de prise en pension est payant pour un montant total de :€

- Modalités de paiement : 30% d'acompte à la réservation, règlement au plus tard à la fin de la prise en pension en espèces ou par virement bancaire.

La somme reste due et aucun remboursement ne sera effectué même en cas de départ anticipé.

En cas d'impayé la Pension exercera un droit de rétention à l'égard du chien jusqu'au paiement définitif du séjour. Les jours de garde supplémentaires résultant de cette situation seront facturés au propriétaire.

Article 5 - Engagements du Propriétaire

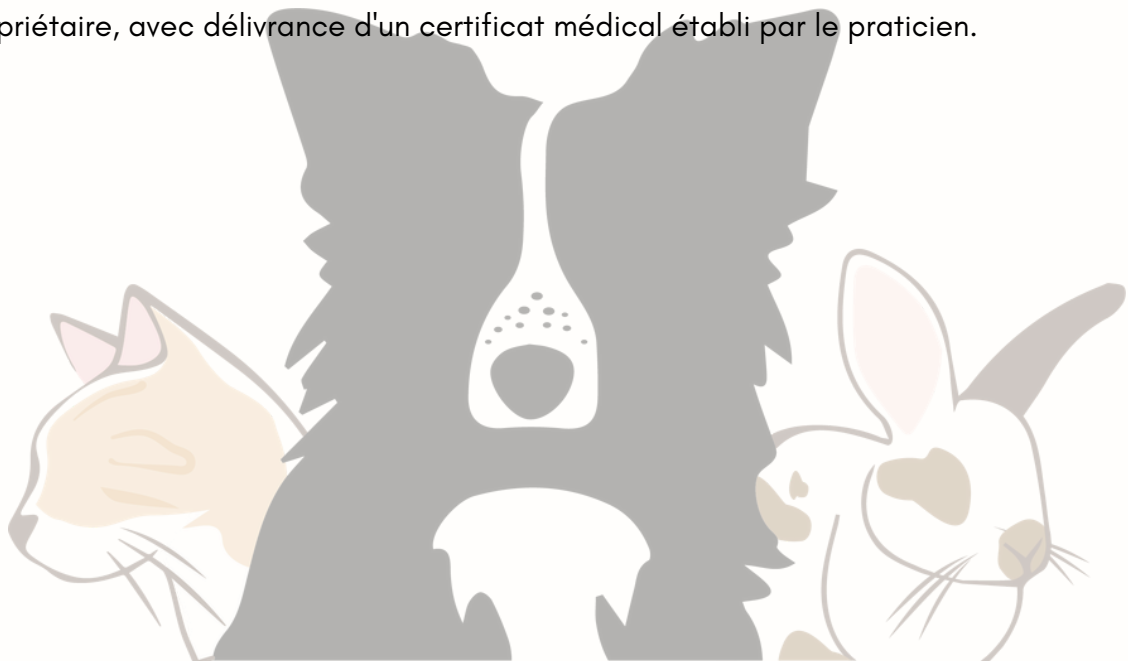
Le Propriétaire s'engage à :

- Fournir un chien identifié, en bonne santé, vacciné et traité contre les parasites.
- Remettre les documents nécessaires (carnet de santé, carte Icad, ordonnance des traitements si applicable, copie d'assurance si applicable)
- Informer la Pension des risques que peut présenter le chien dans tous les domaines : comportemental, physique et physiologique. Veuillez remplir le document : **Fiche de renseignements**.
- Remplacer ou dédommager la Pension en cas de casse ou de destruction de matériel causée par l'animal.
- Le Propriétaire autorise la pension à poster des photos/vidéos de son animal sur son site internet et ses réseaux sociaux.

Article 6 - Engagements de la Pension

La Pension s'engage à :

- Offrir un hébergement adapté et sécurisé.
- Nourrir et soigner le chien selon les besoins définis.
- Promener le chien quotidiennement pour une durée de 1 heure.
- Informer immédiatement le Propriétaire en cas de problème.
- En cas d'urgence médicale ou chirurgicale, le propriétaire accepte que son animal consulte le vétérinaire référent de la Pension. Les frais vétérinaires ainsi que les frais de déplacement du vétérinaire ou du responsable de la Pension seront à la charge du Propriétaire, avec délivrance d'un certificat médical établi par le praticien.



Article 7 - Responsabilités

- Le chien reste sous la responsabilité civile du Propriétaire pendant la durée de la garde.
- En cas de comportement agressif non déclaré, la Pension se réserve le droit d'isoler le chien.
- La pension mettra tout en œuvre pour le bon déroulement du séjour, mais décline toutes responsabilités en cas d'incident, de maladie ou de décès sauf s'il peut être prouvé, sur expertise vétérinaire, que cela résulte d'une négligence grave de la Pension.
- Notre établissement n'est pas un refuge, tout animal sera considéré comme abandonné si son propriétaire ne vient pas le chercher dans un délai de 48h à compter de la date de sortie prévue.

Passé ce délai, l'animal sera confié à un refuge aux frais du propriétaire.

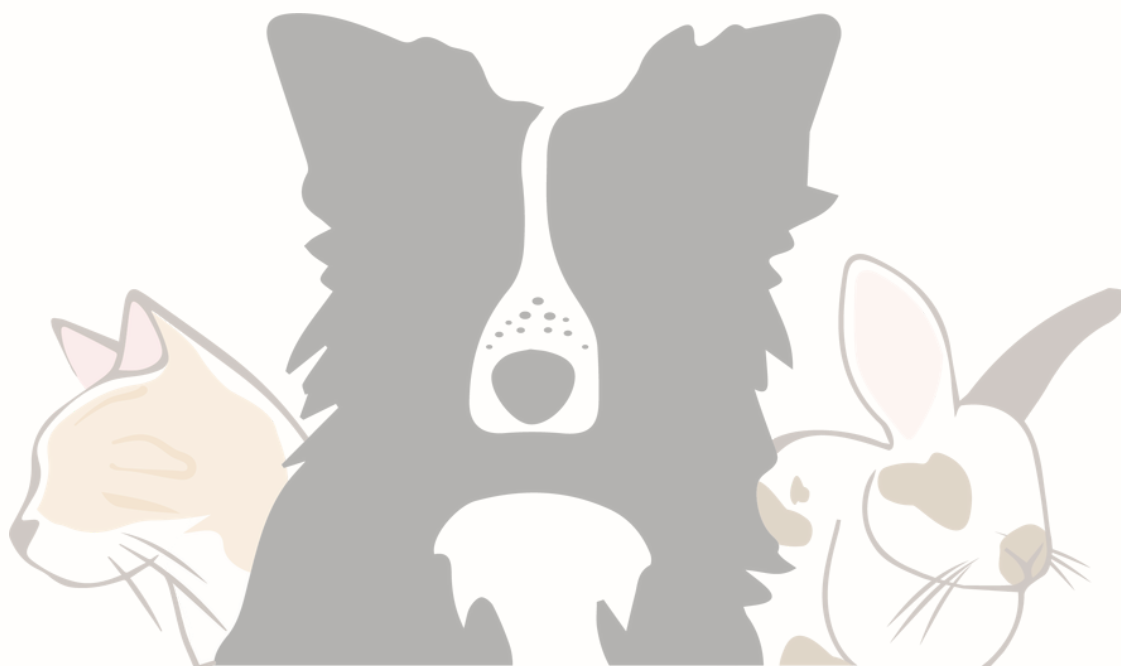
Article 8 - Résiliation

Pour toute annulation de séjour par le client : les acomptes de 30 % versés à la réservation resteront définitivement acquis par la Pension sauf en cas de décès de l'animal préalable à la période de pension. Dans ce cas, la pension s'engage à restituer les acomptes sur présentation de certificat médical.

Tout différent au sujet de l'application des présentes conditions générales et de leurs interprétations, ou au paiement du prix, serait porté devant le tribunal de commerce du siège de notre société. En outre, en cas d'action judiciaire ou toute autre action en recouvrement de créances par notre société, les frais de sommation, de justice, les honoraires et tous les frais annexes seraient à la charge du client fautif. Tous litiges au sein de la Pension sont réglés par un avocat.

Paraphe sur toutes les pages et signature du propriétaire précédée de la mention « lu et approuvé » ci-dessous :

A Montreux-Vieux, le





PENSION CANINE

PRESTATIONS	TARIFS
Journée d'essai	25€
Garde de jour (10h)	25€
Pension canine (avec nuitée - 24h)	30€

SUPPLÉMENTS	
Balade supplémentaire (1h)	15€
Préparation de repas spécifique	3€/j
Départ tardif (après 19h)	5€
Soins médicaux	3€/j

- Avant toute garde, une **journée d'essai est obligatoire** et facturée. Cela permet de confirmer la bonne prise en charge de votre chien.
- **Un acompte** de 30% est demandé afin de valider votre réservation.
- Pour plusieurs animaux de la **même famille**, un **tarif dégressif** est appliqué.
- Possibilité de **garde à la demi-journée** ou **soirée** - Sur demande